



**NATIONS UNIES**  
**ASSEMBLEE**  
**GENERALE**



Distr.  
GENERALE

A/35/542  
17 octobre 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

Trente-cinquième session

Points 14, 18, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29,  
30, 31, 36, 37, 41, 44, 45, 46, 49, 50,  
51, 58, 59, 61, 67, 74, 80, 86, 113 et  
123 de l'ordre du jour

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE  
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

QUESTION DE CHYPRE

QUESTION DE PALESTINE

QUESTION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE NAMIBIE

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-APRICAIN

ELABORATION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,  
L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

QUESTION DE LA REPRESENTATION EQUITABLE AU CONSEIL DE SECURITE ET  
DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SES MEMBRES

CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES DE LA COURSE AUX ARMEMENTS  
ET SES EFFETS PROFONDEMENT NUISIBLES SUR LA PAIX ET LA SECURITE  
DANS LE MONDE

PROCLAMATION DE LA DECENNIE COMMENCANT EN 1980 COMME DEUXIEME  
DECENNIE DU DESARMEMENT

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN  
UNE ZONE DE PAIX

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES  
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

CONCLUSION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE SUR LE RENFORCEMENT DE  
LA SECURITE DES ETATS NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE LE  
RECOURS OU LA MENACE DU RECOURS AUX ARMES NUCLEAIRES

CONCLUSION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE VISANT A GARANTIR LES  
ETATS NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE LE RECOURS OU LA MENACE  
DU RECOURS AUX ARMES NUCLEAIRES

ARMEMENT NUCLEAIRE ISRAELIEN

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS

QUESTION DES ILES MALGACHES GLORIEUSES, JUAN DE NOVA,  
EUROPA ET BASSAS DA INDIA

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

APPLICATION DU PROGRAMME POUR LA DECENNIE DE LA LUTTE  
CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME : EGALITE,  
DEVELOPPEMENT ET PAIX

ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET AUTRES, QUI  
FONT OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI  
DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX EN NAMIBIE  
ET DANS TOUS LES AUTRES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS DOMINATION  
COLONIALE ET AUX EFFORTS TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME,  
L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE

PROJET DE CHARTE MONDIALE DE LA NATURE

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

Note verbale, en date du 14 octobre 1980, adressée au Secrétaire  
général par la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

La Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies salue très respectueusement le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et lui saurait gré de bien vouloir faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 14, 18, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 36, 37, 41, 44, 45, 46, 49, 50, 51, 58, 59, 61, 67, 74, 80, 86, 113 et 123 de l'ordre du jour, le communiqué de la réunion extraordinaire des Ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation des pays non alignés à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session.

ANNEXE

Communiqué de la réunion extraordinaire des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation des pays non alignés à l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session

1. Les ministres des affaires étrangères et les chefs de délégation des pays non alignés à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies ont tenu une réunion extraordinaire au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les 2 et 3 octobre 1980, pour examiner les mesures à prendre au sujet des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session qui intéressent particulièrement les pays non alignés.
2. Les participants ont observé une minute de silence à la mémoire du Président de la Yougoslavie, Josip Broz Tito, qui, en tant que fondateur du Mouvement des non alignés, a apporté une contribution inestimable à l'établissement des principes et objectifs de la politique du non-alignement, au renforcement de l'unité et de la solidarité des pays non alignés et à la création d'un nouvel ordre international équitable, ainsi qu'à la mémoire du Président du Botswana, sir Seretse Khama, et du Président du Viet Nam, M. Ton Duc Thang, dont ils ont rappelé les efforts constants au service de leur pays et de leur peuple, et leur immense dévouement aux principes et aux buts du Mouvement des non alignés.
3. Les participants ont salué la présence des représentants de la République du Zimbabwe qui, en sa qualité d'Etat indépendant et souverain, participe désormais au Mouvement des non alignés.
4. Les ministres et les chefs de délégation ont pris note du rapport du Président sur les activités des pays non alignés depuis la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement et ont prié instamment tous les pays non alignés de poursuivre leurs efforts pour appliquer pleinement les décisions adoptées à cette occasion.
5. Les participants se sont félicités qu'un grand nombre de ministres de pays non alignés et autres aient participé à la septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale sur la question de Palestine, tenue du 22 au 29 juillet 1980, à l'initiative des pays non alignés conformément aux décisions de la sixième Conférence des pays non alignés. Les participants se sont également félicités qu'une résolution sur la question de Palestine ait été adoptée par l'immense majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les participants ont noté que la session extraordinaire d'urgence reprendrait ses travaux en temps utile et qu'un rapport sur l'issue de ces travaux serait soumis à la prochaine réunion ministérielle.
6. Les participants ont également pris note de la réunion de la sixième session extraordinaire d'urgence et de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

7. Les participants ont pris acte des intéressantes considérations contenues dans les déclarations des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation au sujet des questions urgentes et importantes qui se posent actuellement sur la scène internationale, considérations qui ont enrichi les travaux des pays non alignés durant la trente-cinquième session de l'Assemblée générale.

8. Les ministres ont exprimé leur préoccupation devant la détérioration constante de la situation internationale et l'apparition de nouveaux foyers de tension. Ils se sont montrés particulièrement soucieux à l'égard de l'ampleur prise par les interventions armées étrangères, s'accompagnant de l'arrivée et du séjour, sous n'importe quel prétexte, de troupes militaires, de troupes irrégulières et de mercenaires étrangers, au mépris de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, par l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats et par les actions entreprises à l'encontre de la lutte des peuples vivant sous l'occupation coloniale ou étrangère pour l'autodétermination et l'indépendance nationale. Depuis la réunion de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, le processus de détente internationale a été gravement menacé et la course aux armements nucléaires notamment se poursuit sans répit. Le maintien de bases militaires étrangères et la création de nouvelles bases, dans le contexte des rivalités et des conflits entre les grandes puissances, les tentatives faites pour rétablir d'anciens pactes et renouer des alliances militaires et pour conclure de nouveaux accords de ce type, l'absence d'entente sur des solutions aux graves problèmes touchant l'économie mondiale, en particulier l'économie des pays en développement et leur droit à l'exploitation de leurs ressources naturelles, contribuent à aggraver la situation internationale. La survie de l'humanité n'a jamais été aussi gravement menacée qu'à l'heure actuelle. Les ministres ont réaffirmé qu'il était impossible d'assurer pleinement et équitablement la sécurité de tous les Etats si tous ne respectaient pas strictement le principe selon lequel le recours à la force, l'intervention militaire et l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, sous quelque prétexte que ce soit, sont inadmissibles. Ils ont également estimé que l'on ne pouvait atténuer les tensions dans toutes les régions du monde et apporter une solution pacifique aux problèmes internationaux touchant la paix et la sécurité dans le monde sans la participation active, sur un pied d'égalité, de tous les Etats, y compris les pays non alignés.

9. Les ministres et les chefs de délégation ont souscrit aux conclusions de la réunion ministérielle extraordinaire du Groupe des 77, tenue les 29 et 30 septembre 1980.

10. Au cours de la réunion, les participants ont examiné l'ordre du jour de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale et sont convenus que les pays membres du Mouvement des non alignés devaient notamment accorder la priorité aux points et aux questions d'intérêt commun ci-après :

I. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (point 14).

II. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 18).

- III. Question de Chypre (point 23).
- IV. Question de Palestine (point 24).
- V. Question de l'île comorienne de Mayotte (point 25).
- VI. La situation au Moyen-Orient (point 26).
- VII. Question de Namibie (point 27).
- VIII. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (point 28).
- IX. Elaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires (point 29).
- X. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres (point 30).
- XI. Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde (point 31).
- XII. Proclamation de la Décennie commençant en 1980 comme deuxième Décennie du désarmement (point 36).
- XIII. Capacité nucléaire de l'Afrique du Sud (point 37).
- XIV. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (point 41).
- XV. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (point 44).
- XVI. Conclusion d'une convention internationale sur le renforcement et la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires (point 45).
- XVII. Conclusion d'une convention internationale visant à garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires (point 46).
- XVIII. Armement nucléaire israélien (point 49).
- XIX. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (point 50) :
- a) Application de la Déclaration;
- b) Non-intervention dans les affaires intérieures des Etats.

Elaboration d'une déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

- XX. Règlement pacifique des différends entre Etats (point 51).
- XXI. Question des îles Malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (point 58) a/.
- XXII. Questions relatives à l'information (point 59).
- XXIII. Développement et coopération économique internationale (point 61).
- XXIV. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (point 123).
- XXV. Application du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (point 67).
- XXVI. Elimination de toutes les formes de discrimination raciale (point 74).
- XXVII. Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix (point 80).
- XXVIII. Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Namibie et dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe (point 86).
- XXIX. "La question de l'agression sud-africaine contre l'Angola et la Zambie".
- XXX. Projet de charte mondiale de la nature (point 113).
11. Les ministres et les chefs de délégation ont décidé que, conformément aux principes et objectifs du non-alignement, les pays non alignés agiraient en étroite collaboration lors de l'examen de ces points de l'ordre du jour de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, ainsi que de tous autres points présentant un intérêt particulier pour les pays non alignés et appuieraient les candidatures de pays non alignés aux organes principaux des Nations Unies.
12. Les ministres et les chefs de délégation ont également décidé de réexaminer le mandat des groupes de travail, de liaison et de rédaction du Mouvement des pays non alignés.

---

a/ La délégation sénégalaise a émis une réserve concernant l'inclusion de ce point.

13. Les ministres et chefs de délégation ont souligné l'importance de la prochaine Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui devrait permettre au Mouvement de jouer un rôle plus important et plus efficace dans la solution des principaux problèmes internationaux. Ils ont résolu de tout mettre en oeuvre pour que les résultats de cette Conférence soient les meilleurs possibles. Ils ont noté avec satisfaction que le Bureau de coordination, au niveau des représentants permanents des pays non alignés au Siège de l'Organisation des Nations Unies, allait se réunir prochainement pour entreprendre, en étroite collaboration avec le pays hôte, les travaux préparatoires à la prochaine Conférence ministérielle qui se tiendra à New Delhi (Inde) au début de 1981.

14. Les ministres et les chefs de délégation ont rappelé que la commémoration du vingtième anniversaire de la fondation du Mouvement des pays non alignés aurait lieu l'année prochaine. Ils ont noté avec satisfaction que l'Inde prenait actuellement des dispositions en vue de célébrer cet anniversaire avec la solennité voulue à l'occasion de la prochaine Conférence ministérielle. Ils ont invité tous les pays non alignés à prendre des mesures dans le même sens au niveau national.

15. Les ministres et les chefs de délégation ont pris note de l'importante déclaration faite par M. George Price, premier ministre de Belize, et ont réaffirmé leur soutien inconditionnel à l'égard de l'indépendance rapide et définitive de tout le territoire de Belize. Ils sont convenus que l'indépendance de Belize devait être proclamée sans délai et que le Mouvement des pays non alignés donnerait son plein appui à l'établissement d'un calendrier prévoyant l'accession rapide de ce pays à l'indépendance.

16. Les ministres et les chefs de délégation se sont déclarés profondément préoccupés par la multiplication des actes de terrorisme dont sont l'objet les missions accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies et leur personnel, le dernier en date étant l'assassinat, le 11 septembre 1980, d'un membre de la Mission cubaine. Ils ont rappelé à ce propos les décisions pertinentes prises par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session et ont prié le Secrétaire général, conformément à l'accord conclu entre le pays hôte et l'Organisation, de prendre contact avec le Représentant permanent de ce pays et de s'employer avec lui à faire en sorte que ledit gouvernement veille à l'application effective des mesures propres à assurer la sécurité de toutes les missions et de leurs membres accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies, et prenne les mesures voulues pour que les auteurs de ces actes de terrorisme soient appréhendés, poursuivis et punis, conformément aux dispositions des conventions internationales pertinentes en vigueur.

-----